



Enseignement du français aux étudiants étrangers inscrits à l'UJM :

licenciement et mise en péril du service CILEC

Le CILEC (Centre international de Langue et Civilisation française) accueille à l'UJM (Université Jean-Monnet, Saint-Étienne) tous les étudiants étrangers qui ne maîtrisent pas la langue française et doivent pour cela passer un diplôme de FLE (Français Langue Étrangère). Le fonctionnement du service repose pour l'enseignement sur un très faible nombre d'enseignantes en poste à l'UJM (six à l'heure actuelle), plus d'une vingtaine de vacataires et une équipe administrative très réduite.

*En 2016 il y avait parmi les enseignantes en poste trois contractuelles. Une entrevue entre les collègues, accompagnées par FO, d'une part, la direction de l'établissement, représentée par le VP CA et Finances Florent Pigeon et la DRH, d'autre part, avait alors permis d'obtenir une CDIisation pour l'une d'entre elles, des reconductions de CDD pour les deux autres, avec un « accompagnement » RH. Les engagements pris alors par la direction de l'établissement ont certes été tenus (même si l'« accompagnement RH » fut minimaliste). Mais, comme on le verra ci-dessous, la situation a naturellement évolué depuis 2016 et ceci ne peut que renforcer le souhait de la collègue en CDD restante d'une **reconduction de CDD en vue d'une CDIisation**.*

Que répondent le VP CA et le DRH,

qui ont accordé une entrevue le 18 juillet à la collègue accompagnée par un représentant FO ?

Qu'il n'y aura pas de reconduction du CDD et pas de CDIisation ! Ceci après cinq années de « bons et loyaux services » ! En tout autre endroit que dans un service public, on appelle ceci un licenciement.

L'argumentaire de ce refus est passablement inconsistant : comme à l'accoutumée, il y aurait des problèmes budgétaires. Plus précisément, la collègue serait une **victime indirecte de Parcoursup**, puisque l'on affecterait un ou des postes en STAPS pour répondre à une demande de la rectrice d'ouvrir des places supplémentaires dans cette filière, ce qui ne permettrait pas de maintenir le support poste au CILEC. Contrairement à la direction, FO n'opposera pas les personnels les uns aux autres, la disparition du support budgétaire au CILEC n'ayant au demeurant aucun lien avec ceci puisque, comme il a été dit par ailleurs, elle était budgétairement actée avant même cette demande de la rectrice. Surtout, les représentants de la direction avouent n'avoir aucun élément d'appréciation sur les ressources du CILEC (service qui s'autofinance en grande partie) et aucune possibilité d'avoir un « éclairage politique » sur l'avenir du CILEC. D'une certaine manière, **la collègue fait donc les frais de l'impréparation et de l'absence de toute politique prévisionnelle de la part de la direction de l'établissement.**

-> En conséquence, à la rentrée, **il n'y aurait plus au CILEC sept supports postes d'enseignants, comme c'était le cas jusqu'en 2016, mais seulement cinq** (un départ, une non reconduction de CDD). À la question de savoir comment le centre pourrait continuer à fonctionner après ce départ, il est répondu qu'« il n'y aura qu'à réduire la voilure » !

Aucune des raisons du maintien d'un tel support budgétaire et du réemploi de la collègue, pourtant objectivement étayées et nombreuses, n'a retenu l'attention des représentants de la direction de l'établissement :

- le **budget** du centre est en excédent ;
- **l'activité est en forte croissance** : 4700 H d'enseignement en 2011, 6270 H en 2017, soit 33 % d'augmentation , alors que l'on pouvait craindre en 2016 qu'elle s'affaiblisse du fait d'un moindre afflux d'étudiants étrangers ;
- **la charge de travail est en proportion : les enseignantes en poste accomplissent déjà en heures complémentaires l'équivalent de deux postes et demi** (environ 1000 H) ! A ceci s'ajoutent des tâches multiples de coordination et de projets, et les vacataires sont déjà très nombreux (plus d'une vingtaine) ;
- **la qualité est au rendez-vous** : ainsi, au prix d'un travail démultiplié, auquel a largement contribué la collègue en CDD, l'équipe du CILEC a obtenu en 2017 la **labellisation la plus élevée de la part de « Campus France »** qui permet à l'UJM d'être recensée dans le monde entier parmi les universités françaises d'accueil disposant d'un enseignement FLE de grande qualité, ce dont l'UJM fait large publicité dans ses pages Internet et qui lui assure un rayonnement certain à l'International. Il n'y avait qu'un seul point noir dans le rapport d'évaluation en vue de cette labellisation : l'absence de perspective de stabilisation complète de l'équipe enseignante, stabilisation qu'aurait permis un CDI pour la seule collègue encore en CDD. **Ainsi la direction de l'UJM remercie les collègues grâce auxquelles elle peut faire sa pub ... en les mettant dehors !**
- dans la configuration future de l'Université fusionnée de Lyon, si elle venait à voir le jour, le CILEC serait le seul centre en FLE ;
- en outre la collègue est la seule détentrice d'une habilitation à former des examinateurs-correcteurs pour plusieurs des diplômes délivrés par le centre. L'UJM, en refusant de la reconduire dans son emploi, se priverait ainsi d'un de ses atouts majeurs pour le maintien et le développement de l'activité du centre.

Non seulement les demandes de cette collègue sont parfaitement étayées et légitimes mais **c'est donc aussi l'ensemble du service qui est mis en péril par ce non renouvellement**. La « réduction de voilure » envisagée par la direction ne peut que conduire au repli, voire à la disparition.

Le directeur du service lui-même a demandé une CDIisation. Toutes les enseignantes permanentes ont exprimé dans une motion, non seulement leur plein soutien à leur collègue pour qu'elle soit réemployée, mais **qu'elles ne voyaient pas « comment les activités du CILEC pourraient reprendre à la fin de l'été dans des conditions satisfaisantes. »** Pour maintenir l'activité du service, il faudrait en effet que chacune d'entre elles accepte environ 30 % d'heures complémentaires en plus, sans compter les charges de coordination jusque-là assurées par la collègue ainsi « remerciée ».

Par son refus d'ouvrir toute possibilité de réemploi sous forme d'un contrat d'enseignement, la direction de l'UJM prend donc la responsabilité d'un dysfonctionnement grave du service CILEC dès la rentrée et d'un conflit ouvert avec les personnels de ce service.

FOESR 42 revendique avec les collègues du service :

- le réemploi de la collègue en vue de sa CDIisation
- le maintien du CILEC et de toutes ses activités

et soutiendra toute action et mobilisation en ce sens.